

2^{ème} Tournoi du Bellegarde Badminton Club

13 mars 2016

Règlement particulier de la compétition

N°Homologation : en cours

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du juge arbitre Sébastien Touchard.
2. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton, muni d'une licence compétition et en règle avec sa fédération au jour du tirage au sort.
3. Le tournoi est ouvert aux joueurs R, D, P et NC. Les catégories minimales, cadets, séniors et vétérans peuvent participer au tournoi.
4. Les paires seront placées dans les tableaux sur la base de leur classement. Les séries seront divisées en 4, 5, 6 catégories suivant le nombre d'inscrit et cela afin de garantir une meilleure homogénéité des niveaux.
5. Les tableaux proposés sont : Double Dame et Double Homme.
6. Le montant des droits d'engagement est de 14€. Chaque responsable de club devra envoyer les inscriptions accompagnées du règlement à :
Anthony Chagot
10 rue Colette
01200 Bellegarde/Valserine
(Informations complémentaires à l'adresse : tournoi@bbc01.fr)
7. Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix » sur la feuille d'inscription. L'organisateur essaiera dans la mesure du possible de lui trouver un partenaire dans la liste des joueurs en attente de partenaire.
8. La date limite d'inscription est fixée au mercredi 2 mars 2016 (cachet de la poste faisant foi). Aucune inscription ne sera enregistrée sans le règlement des droits d'engagement. Le tirage au sort aura lieu le dimanche 6 mars 2016.
9. En cas de demandes trop importantes (supérieure à 150 personnes), des inscriptions pourront être refusées.
10. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée en tenant compte de l'ordre d'arrivée de l'inscription complète (feuille d'inscription + règlement).

11. En cas de forfait d'un participant, une paire de double peut être remplacé par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur "dûment licencié", avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions.

12. Le mode de compétition est le suivant : poules éliminatoires de 3 à 4 joueurs, avec 1 ou 2 sortants ou poule unique si besoin.

13. Les têtes de séries seront déterminées en fonction des points du classement CCPH à la date du tirage au sort.

14. L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier. L'horaire et l'ordre sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modifiés sur décision de l'organisation et du juge arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés 1 h à l'avance.

15. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

16. Les joueurs devront se présenter à la table de marque 30 minutes avant leur premier match, 1 heure si la convocation est prévue après 12h00.

17. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

18. Le temps de repos minimum entre chaque match est fixé à 20 minutes. A l'appel de leur nom les joueurs auront droit à 3 minutes de préparation sur le terrain. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

19. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : volants en nombre suffisant, 2 raquettes, boisson, serviette...

20. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre, devront obtenir l'accord de ce dernier et laisser leurs coordonnées téléphoniques afin de les joindre s'il y a lieu

21. Une tenue de badminton est exigée sur les terrains.

22. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels sont les YONEX AS30.

23. Tout volant touchant une partie de l'infrastructure de la salle (poutres, panneaux...) sera compté comme faute. Le volant touchant un filin sera annoncé let.

24. Les matchs seront auto-arbitrés, jusqu'au finales où éventuellement ils pourront être arbitrés. Toutefois, à tout moment, un joueur peut demander au juge arbitre que le match soit arbitré par un éventuel arbitre.

25. Pour toute contestation, seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

26. Toute participation au tournoi implique l'adoption du Règlement Général des Compétitions ainsi que tous les articles du présent règlement.

27. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

28. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

29. Les organisateurs remercient par avance les participants pour leur respect des règlements et des décisions du Juge-arbitre et vous souhaite un bon tournoi.

30. Tout joueur forfait ou blessé après le tirage au sort devra fournir un justificatif. Il devra faire parvenir dans les 5 jours suivant la date de la compétition à la ligue par mail à liguebad.ra@gmail.com ou par courrier :

Ligue Rhône-Alpes de badminton
37 Route du Vercors
38500 Saint Cassien

A.CHAGOT
Organisateur



S. TOUCHARD
Juge-Arbitre

